

310 - Insertion sociale et professionnelle

Avis sur le Projet Régional de Santé

Rapport n° CD/2018/015

Service Chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Dans le cadre de l'élaboration du projet du Projet Régional de Santé, l'Agence Régionale de Santé Grand-Est a engagé une large consultation auprès de l'ensemble des acteurs (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, Préfet de région, Région, Départements, autres collectivités territoriales,...).

Durant trois mois, ces acteurs ont la possibilité de donner leur avis avant l'adoption définitive du PRS Grand Est.

Le présent rapport propose de soumettre à l'approbation de l'Assemblée plénière les grandes orientations portées par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est dans le cadre de son Projet Régional de Santé.

Au regard des défis de santé publique que rencontrent les Bas-Rhinois et le territoire départemental, ce document d'orientation stratégique revêt un enjeu majeur. Dans le cadre de cet avis, il est proposé que le Département puisse contribuer pleinement à la définition de cette stratégie et porte à l'échelle un modèle rénové de gouvernance et de partenariat avec l'Agence Régionale Grand Est favorisant la complémentarité entre les politiques publiques portées par les deux institutions.

Les territoires sont confrontés à des enjeux majeurs en matière de santé publique :

- une population vieillissante avec une forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030 et l'accroissement des maladies chroniques (affections cardiaques, AVC, diabète, Alzheimer, troubles psychiques...);
- une situation sociale dégradée, en particulier dans les grandes villes et les territoires ruraux ;
- une mortalité défavorable et prématurée, évitable car liée à des facteurs et comportements à risque ;
- des inégalités d'accès à l'offre de santé ;
- une crise du modèle des ressources humaines en lien avec des problématiques de recrutement, d'attractivité, de reconnaissance et de valorisation des métiers. Dans le Bas-Rhin, près d'un tiers des médecins généralistes partiront ainsi à la retraite d'ici 5 ans.

La santé est ainsi devenue avec l'emploi la première préoccupation des citoyens, avec des attentes de leur part toujours plus importantes, à la hauteur de ces enjeux majeurs:

- une exigence de qualité, de sécurité et de pertinence des soins ;

- le souhait d'une offre de santé accessible, en proximité ;
- le besoin exprimé de solutions nouvelles et innovantes qui faciliteront leur parcours de soins ;
- une accessibilité financière permettant l'accès au plus grand nombre.

Pour répondre à cette ambition, le modèle social et de santé est à bout de souffle et génère des inégalités sociales croissantes qui se traduisent en particulier par une exclusion des plus démunis et un renoncement ou une impossibilité d'accès aux soins.

En témoignent, la crise actuelle concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la désertification médicale ou la situation exsangue de l'hôpital.

Le système de santé souffre également de son organisation.

Reposant sur un modèle cloisonné sans connexion suffisante avec les autres politiques publiques : l'éducation nationale, l'environnement, l'agriculture, les politiques d'aménagement du territoire, les politiques sociales et médico-sociales, la politique de la Ville,...

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), «la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». Cette définition invite les acteurs à repenser leur mode d'intervention et leur complémentarité dans une approche globale.

C'est dans ce contexte que le Département propose de porter sa contribution à l'Agence Régionale de Santé Grand Est dans le cadre de la concertation et du partenariat constructif qu'elle a initiés pour l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS).

Ce document a pour objectif de définir le cadre des orientations pluriannuelles et des actions à mener par l'ARS dans ses domaines de compétences (accès aux soins, structuration de l'offre de soins,...), ainsi que les mesures tendant à les atteindre. Il s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé et se conforme aux dispositions financières prévues par les lois de finances et les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS).

Le PRS se compose :

- **d'un cadre d'orientation stratégique (COS) (2018-2027)** qui détermine les orientations et les objectifs stratégiques qui :
 - guideront l'action de l'ARS pour les 10 prochaines années ;
 - prend en compte l'état de santé de la population, les inégalités territoriales de santé ainsi que les évolutions, innovations technologiques, thérapeutiques, organisationnelles majeures de nature à modifier profondément le paysage régional de la santé dans 10 ans.
- **d'un Schéma Régional de Santé (SRS) (2018-2022) qui :**
 - détermine les évolutions de l'offre de santé (prévention, soins de proximité, sanitaire et médicosocial) dans une logique de coordination des parcours de santé ;
 - prévoit les actions à conduire pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des plus défavorisés, dans un objectif de réduction des inégalités territoriales de santé (Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis - PRAPS).

Le PRS cible **trois objectifs stratégiques prioritaires** :

1. Diminuer la mortalité évitable dans la région, et agir sur les comportements à risque
2. Assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire

3. Promouvoir un système de santé efficient

Sept axes stratégiques sont proposés pour répondre aux 3 objectifs :

1. Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé
2. Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité
3. Adapter la politique de ressources humaines en santé
4. Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours
5. Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive
6. Développer les actions de qualités, de pertinence et d'efficacité des soins
7. Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé

Un axe transversal propose de développer les partenariats et la démocratie sanitaire

Une démarche participative au service d'un projet collectif en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Le projet régional de santé est arrêté par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé pour cinq ans, après avis officiel du Préfet de région, de la Région, des Départements, des Communes et de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

Participer et contribuer à la politique régionale de santé constitue une opportunité donnée à l'ensemble des acteurs régionaux du système de santé et des politiques publiques de donner une vision et une ambition partagée pour les territoires, et de valoriser la richesse et le potentiel de notre partenariat au service de la vie en bonne santé et du bien-être des habitants.

Le Département du Bas-Rhin souhaite s'inscrire pleinement dans cette démarche de co-construction des réponses aux enjeux de santé publique et porte les ambitions mentionnés dans les orientations et les objectifs du PRS.

Le Département propose toutefois de l'inscrire dans un cadre de gouvernance et de partenariat territorial renouvelé.

La Collectivité départementale porte à cet endroit une attention particulière à l'état de santé des Bas-Rhinois en particulier en direction des plus fragiles. Plus de 20% des publics rencontrés par les services sociaux du Département en territoire sont confrontés à une problématique de santé identifiée. Le Département veille ainsi à maintenir la qualité de son offre de service public de proximité.

Le Département du Bas-Rhin exerce ses compétences dans les domaines de la politique de prévention et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille, de la prise en charge, l'accès aux droits et l'accompagnement dans le domaine de l'autonomie et du handicap, dans la veille sanitaire et de la gestion des crises sanitaires en lien avec l'ARS, dans la formation des professionnels de santé.

Il exerce également des compétences déléguées de l'Etat dans les domaines de la lutte contre la tuberculose, de la mise en œuvre de la politique de prévention vaccinale et de la prévention des cancers.

Le Département mène une politique active de lutte contre les inégalités sociales de santé par une offre de service d'information, d'éducation et d'accompagnement à la santé pour les publics les plus précaires.

Le Département exerce par ailleurs de nombreuses autres compétences qui interviennent dans le domaine du bien-être. Or, la santé est un aspect du bien-être.

Le bien-être touche beaucoup de champs d'actions qui peuvent avoir une influence majeure sur la santé : action sur les milieux de vie (aménagement du territoire, infrastructures et équipement, transports, qualité des milieux etc.), actions sur les conditions de vie (action sociale, logement, insertion, éducation, culture). A ce titre, le rôle d'aménageur, de facilitateur, de mobilisateur du Département est essentiel.

Ainsi, si le Département n'est pas chef de file dans le domaine de la santé publique, il en est pour autant un acteur incontournable.

Le Département du Bas-Rhin proposera ainsi pour la fin d'année 2018 sa stratégie départementale en matière de santé publique avec les objectifs suivants :

- contribuer activement, avec ses compétences, à l'amélioration de la santé et du bien-être des Bas-Rhinois ;
- valoriser son action et faire reconnaître sa position d'acteur dans le domaine de la prévention ;
- dans cet objectif, développer les complémentarités
 - entre les politiques du Département ayant un impact sur la santé et mettre en synergie les actions menées,
 - avec l'Agence Régionale de Santé et les autres acteurs du système social et de santé (organismes de sécurité sociale, collectivités territoriales, hôpitaux, ...) pour **permettre l'émergence d'un nouveau modèle de partenariat et de gouvernance à l'échelle du territoire départemental et proposer une approche globale des parcours** de soins et d'accompagnement des Bas-Rhinois,

L'avis proposé par le Département sur le Programme Régional de Santé s'inscrit dans cette dynamique : une nécessaire connexion au regard des déterminants de santé.

L'ARS agit davantage sur le système de soins; le Département agit davantage sur le cadre de vie. Ensemble, l'ARS et le Département agissent sur les modes et les parcours de vie.

La clé de voute de cette complémentarité pourrait se concrétiser par la mise en place d'une gouvernance départementale partagée permettant la déclinaison locale du PRS aux travers de plans d'actions départementaux co-construits entre l'ARS, le Département et les autres acteurs locaux.

Cette gouvernance partagée se situerait à plusieurs niveaux :

- L'association du Département, comme partenaire privilégié de l'ARS, dans le COPIL départemental restreint qui sera mis en place pour décliner les différents axes du PRS en plans d'actions départementaux (accès aux soins de proximité, accompagnement des personnes âgées et handicapées,...). Cette participation pourrait se concrétiser au travers d'une charte d'engagement réciproque conclue entre l'ARS et le Département.
- Le co-pilotage sur le territoire départemental de la mise en œuvre de contrats locaux de santé médico-sociaux.

Ce sont ces orientations principales qu'il est proposé de formuler à l'ARS en réponse à sa demande d'avis sur le PRS.

Cette **proposition se situe dans la continuité du travail conjoint initié dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public** sur les soins de proximité. Ce travail a permis la mise en place d'une réelle opportunité de travailler de façon globale et cohérente. Le travail partenarial engagé depuis l'élaboration du schéma a

permis notamment à l'ARS de s'inscrire pleinement dans l'organisation départementale et le découpage en territoires d'action.

Il permettrait ainsi au PRS d'incarner et de développer au plus près des réalités des territoires des réponses globales adaptées aux besoins des bas-rhinois.

Dans cet esprit, il est proposé que le Département formule à l'ARS un certain nombre de préconisations et d'observations telles que figurant en annexe à la présente délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de son président, le Conseil Départemental :

- décide d'émettre un avis favorable sur le Projet Régional de Santé proposé par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est ;

- propose à l'ARS Grand Est, dans le cadre d'une gouvernance partagée, d'associer le Département du Bas-Rhin comme partenaire privilégié de l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation conjointe des plans d'actions départementaux qui viendront en déclinaison du Projet Régional de Santé ;

Cette gouvernance partagée se situerait à plusieurs niveaux :

** L'association du Département, comme partenaire privilégié de l'ARS, dans le COPIL départemental restreint qui sera mis en place pour décliner en plans d'actions départementaux les différents axes du PRS (accès aux soins de proximité, accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap,...). Cette participation pourrait se concrétiser au travers d'une charte d'engagement réciproque à conclure entre l'ARS et le Département.*

** Le co-pilotage sur le territoire départemental de la mise en œuvre de contrats locaux de santé médico-sociaux ;*

- décider d'approuver les propositions complémentaires mentionnées en annexe de la présente délibération.

Strasbourg, le 16/05/18

Le Président,



Frédéric BIERRY